



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI, 15 AOÛT 2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi, 15 août 2016, à 13 h 30, à la salle du conseil située au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville et à laquelle étaient présents monsieur André Lamy (siège n° 1), monsieur Jean-Pierre Gélinas (siège n° 2), monsieur Charles Fréchette (siège n° 3) madame Françoise Hogue Plante (siège n° 4), monsieur Gilles A. Lessard (siège n° 5) et madame Murielle Bergeron Milette (siège n° 6), tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de monsieur Yvon Deshaies, maire.

Était aussi présente : M^{me} Maude-Andrée Pelletier, greffière

La greffière a fait lecture de l'avis de convocation ci-après :

CONSIDÉRANT qu'en date du 15 août 2016, tous les membres du conseil municipal ont signé la renonciation à l'avis de convocation annexée au présent procès-verbal et qu'ils ont considéré les sujets suivants :

- 1° Approbation de l'ordre du jour; (2016-330)
 - 2° Octroi de contrat à Alide Bergeron et Fils Ltée - Travaux de stabilisation Chemin de la Croix
 - 3° Octroi de contrat à Transport Viateur St-Yves - Déneigement secteur centre-ville – option 5 ans
 - 4° Entente de gestion du traitement de l'eau à l'aréna – Magnus – 3 881,12 \$
 - 5° Contribution financière à la Ligue d'improvisation de Louiseville et les environs – 250 \$
 - 6° Octroi de contrat à André Bouvet Ltée - Travaux de réparation conduite d'aération étangs aérés – 95 839,82 \$ plus taxes
 - 7° Appel d'offres - services professionnels plans et devis St-Jacques et als
-

2016-330

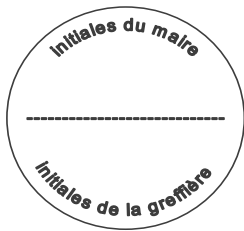
APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ LAMY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du lundi 15 août 2016 à 13 h 30 tel que présenté.

2016-331

OCTROI DE CONTRAT À ALIDE BERGERON ET FILS LTÉE – TRAVAUX DE STABILISATION CHEMIN DE LA CROIX

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été effectué pour des travaux de stabilisation de la berge nord de la Rivière du Loup en bordure du chemin de la Croix;



CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes conformément à la Loi, le 11 août 2016 à 11 h 05 et que le résultat se lit comme suit :

Entrepreneur	Coût taxes <u>incluses</u>
Alide Bergeron et Fils Ltée	110 814,05 \$
Pagé Construction, div. de Sintra inc.	260 125,19 \$
Construction Lemay inc.	225 872,99 \$

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est Alide Bergeron et Fils Ltée;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CHARLES FRÉCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le contrat pour les travaux de stabilisation de la berge nord de la Rivière du Loup en bordure du chemin de la Croix soit octroyé à Alide Bergeron et Fils Ltée étant le plus bas soumissionnaire conforme au coût de 110 814,05 \$ incluant les taxes;

QUE cette somme soit puisée à même une contribution des activités financières 2016;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer le contrat pour donner plein effet à la présente résolution.

2016-332

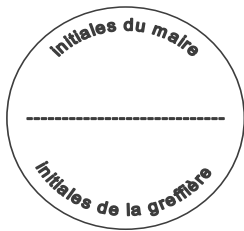
**OCTROI DE CONTRAT À TRANSPORT VIATEUR ST-YVES –
DÉNEIGEMENT SECTEUR CENTRE-VILLE – OPTION 5 ANS**

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été effectué pour le déneigement du secteur centre-ville;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes conformément à la Loi, le 11 août 2016 à 14 h 05 et que le résultat se lit comme suit :

Entrepreneurs	Option 1 – 1 an Coût avant taxes	Option 2 – 3 ans Coût avant taxes	Option 3 – 5 ans Coût avant taxes
Service Plus G.M. inc.	252 959,34 \$	740 935,53 \$	1 189 999,65 \$
Les Excavations Lemyre & Fils inc.	236 600,00 \$	718 500,00 \$	1 210 500,00 \$
Transport Viateur St-Yves	266 120,00 \$	704 999,97 \$	1 139 499,60 \$

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme, selon l'option 3 – 5 ans est Transport Viateur St-Yves;



POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FRANÇOISE HOGUE PLANTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le contrat pour le déneigement du secteur centre-ville soit octroyé à Transport Viateur St-Yves selon l'option 3, 5 ans, au montant de 1 139 499,60 \$ plus les taxes applicables;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer le contrat pour donner plein effet à la présente résolution.

2016-333

**ENTENTE DE GESTION DU TRAITEMENT DE L'EAU À L'ARÉNA –
MAGNUS – 3 881,12 \$**

CONSIDÉRANT l'offre de renouvellement de l'entente de gestion du traitement de l'eau de la compagnie Magnus pour la fourniture des services et des produits relatifs au traitement de l'eau des tours de refroidissement et des systèmes fermés – eau glacée de l'aréna;

CONSIDÉRANT que la Ville peut octroyer ledit contrat de gré à gré puisque les coûts d'honoraires professionnels sont inférieurs à 25 000 \$;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-PIERRE GÉLINAS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE soit renouvelé le contrat pour la fourniture des services et des produits relatifs au traitement de l'eau des tours de refroidissement et des systèmes fermés – eau glacée de l'aréna, tel que plus amplement décrit à l'entente de gestion du traitement de l'eau, à Magnus, et ce, rétroactivement au 1^{er} août 2016 jusqu'au 30 avril 2017, au coût de 3 881,12 \$ plus taxes;

QUE cette somme soit puisée à même une contribution des activités financières 2016 et 2017 selon l'avancement du contrat;

QUE la directrice du Service des loisirs et de la culture, madame Mimi Deblois, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

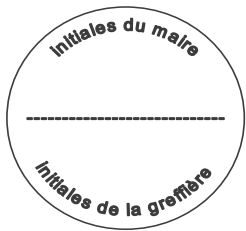
2016-334

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA LIGUE D'IMPROVISATION DE
LOUISEVILLE ET LES ENVIRONS – 250 \$**

CONSIDÉRANT la création de la Ligue d'Improvisation de Louiseville et des Environs (LILE) organisme culturel à but non-lucratif;

CONSIDÉRANT que le comité organisateur demande une contribution financière à la Ville de Louiseville;

POUR CES MOTIFS,



IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GILLES A. LESSARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE la Ville de Louiseville accepte de contribuer à la création de la Ligue d'Improvisation de Louiseville et des Environs (LILE) pour un montant de 250 \$ et puisé à même une contribution des activités financières 2016;

QUE la Ville de Louiseville s'engage, par l'entremise de diverses plates-formes de communication, à publiciser les jours de match et le camp de sélection.

2016-335

**OCTROI DE CONTRAT À ANDRÉ BOUVET LTÉE – TRAVAUX DE
RÉPARATION CONDUITE D'AÉRATION ÉTANGS AÉRÉS –
95 839,82 \$ PLUS TAXES**

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres sur invitation a été effectué pour l'exécution de travaux de réparation de la conduite d'aération située aux étangs aérés;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes conformément à la Loi, le 8 août 2016 à 11 h 05 et que le résultat se lit comme suit :

Entrepreneur	Coût avant taxes
André Bouvet ltée	95 839,82 \$

CONSIDÉRANT que le seul soumissionnaire, André Bouvet ltée, est conforme;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ LAMY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le contrat pour les travaux de réparation de la conduite d'aération située aux étangs aérés soit octroyé à André Bouvet ltée au montant de 95 839,82 \$ plus taxes;

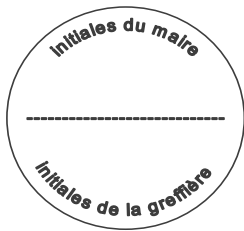
QU'UNE somme de 40 000 \$ soit puisée à même une contribution des activités financières 2016 et que le solde soit puisé à même le surplus accumulé affecté-assainissement des eaux;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer le contrat pour donner plein effet à la présente résolution.

2016-336

**APPEL D'OFFRES – SERVICES PROFESSIONNELS PLANS ET DEVIS
ST-JACQUES ET AL**

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de faire une demande de soumission par voie d'appel d'offres public de services professionnels pour la confection des plans et devis pour la réfection de la rue Saint-Charles et d'une partie de l'avenue St-Jacques;



POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MURIELLE BERGERON MILETTE ET RÉSOLU
À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE la greffière soit autorisée à faire publier ledit appel d'offres dans le journal Le
Nouvelliste et au tableau électronique SEAO.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La présente séance est levée à 14 h 15.

YVON DESHAIES
MAIRE

MAUDE-ANDRÉE PELLETIER
GREFFIÈRE